



Une politique commune de la pêche déshumanisée...

Le Conseil annuel des Ministres de l'Union européenne statuant sur la fixation des possibilités de pêche s'est achevé ce matin laissant aux professionnels français, une fois encore, un goût amer et des doutes croissants quant à la volonté et la capacité européennes de défendre ses ressortissants.

Après s'être entretenu avec la Ministre de la Mer, Madame Girardin, et l'ensemble des représentants professionnels français, Gérard Romiti, Président du Comité National des pêches a déclaré : « La coupe est pleine ! Après la crise sanitaire, après les conséquences du Brexit qui d'ailleurs n'en finissent pas de produire leurs effets, la pêche française est une nouvelle fois frappée de plein fouet ! ».

Si la casse a été limitée pour la Méditerranée pour qui le pire était à craindre avec des propositions de baisses supplémentaires de jours de mer pour les chalutiers (les efforts des professionnels ont été reconnus et la baisse de 6% pourra être réduite de 2 points sur la base des mesures de fermetures spatio-temporelles mises en place), les professionnels du golfe de Gascogne sont violemment impactés par la décision majeure de ce Momentum annuel dépassé.

Gérard Romiti, Président du Comité National des pêches a tenu à déclarer : « Cette baisse brutale et drastique du TAC de sole dans le golfe de Gascogne est emblématique d'une politique commune de la pêche qui ne tient pas compte de l'Humain et d'une Commission qui, lorsque cela l'arrange, se réfugie derrière des arguments juridiques ».

Cette baisse est aussi l'expression de l'échec du plan de gestion des eaux occidentales tant vanté par les législateurs européens comme valorisant l'acquis communautaire face à la sortie du Royaume-Uni de l'Union. Ce plan était censé apporter de la pluri annualité pour répercuter, notamment, des baisses de quotas, de manière à prendre en compte l'aspect socio-économique des mesures de gestion. Force est de constater qu'il y a là aussi, faillite de cet outil.

Dans un contexte d'évaluation de la politique commune de la pêche et d'une Commission qui n'entend pas la faire évoluer au-delà de quelques ajustements pour soit disant tenir compte de l'impact du changement climatique, les professionnels rappellent qu'il est temps de revoir l'utilisation des plans de gestion, et plus largement d'enfin considérer la PCP comme une réelle boîte à outils.

Gérard Romiti insiste par ailleurs « Nous ne nions pas l'état de santé du stock de sole, mais la pêche ne doit pas être le seul levier de remédiation face au changement climatique et aux pollutions du milieu marin. Les quotas encore moins ! »

Enfin, s'agissant des stocks partagés avec le Royaume-Uni, alors que la perspective d'un nouvel échec se matérialise dans la fixation des TAC communs avant le 20 décembre, les professionnels, tout en prenant acte de l'établissement de TAC provisoires pour certains stocks à des niveaux prenant en compte la saisonnalité de leur activité, constatent qu'ils sont un des seuls secteurs d'activité ne disposant pas de visibilité à plus de 3 mois.

Et Gérard Romiti de conclure « Il est temps que tout cela change, que les décisions européennes soient pesées et ne remettent pas en cause, d'une année sur l'autre, les délicats équilibres entre métiers et entre maillons de la filière, que ce soit en Manche, en Atlantique ou en Méditerranée ».

Paris, le 14 décembre 2021

Contact :

Gérard Romiti : 06 79 02 81 98

Jean-Luc Hall : 07 61 86 26 17

Emilie Gélard : 06 72 05 28 22

